



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°423/2022

OBJET : Géoparc

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-deux, et le 19 octobre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du Syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODÉVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Audrey IMBERT, Conseillère départementale du canton de MEZE
- Monsieur Jean-Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Vincent GAUDY, Conseiller départemental du canton de PEZENAS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Monsieur Sébastien VAISSADE délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Le projet géoparc est une démarche territoriale visant à faire du centre Hérault un Géoparc Mondial UNESCO. Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international. Le Grand Site accueille plusieurs sites géologiques d'intérêt national et international sur son territoire et sera intégré au territoire du géoparc. La phase de préfiguration du projet réalisée par L'association Demain la Terre ! est arrivée à son terme. C'est le Département de l'Hérault qui assure le portage et l'animation de cette dynamique territoriale depuis le début de l'année 2022.

Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique, que le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze a intégré, permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet.

L'ordre du jour de la première session du Comité Stratégique a porté sur le portage départemental du projet, le périmètre du Géoparc ainsi que son nom. Chacune des institutions invitées à participer au Comité stratégique est amenée à délibérer sur ces différents points et à désigner un représentant pour siéger au sein de ce Comité. Cette délibération est aussi l'occasion de confirmer notre engagement dans cette démarche territoriale, complémentaire du Grand Site ; cela sera valorisé dans la candidature au label Grand Site de France et les actions seront intégrées.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

VALIDE le portage départemental de la démarche Géoparc auprès de l'Unesco.

APPROUVE le périmètre du Géoparc, à savoir l'ensemble des quatre communautés de communes du Clermontais, Lodévois et Larzac, Vallée de l'Hérault, Grand Orb ainsi que les 11 communes supplémentaires : Castanet-le-Haut, Cambon-et-Salvergues, Rosis, Mons, Saint-Martin-de-l'Arçon, Colombières-sur-Orb, Vioussan, Roquebrun, Saint-Nazaire-de-Ladarez, Causses-et-Veyran, Cessenon-sur-Orb.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

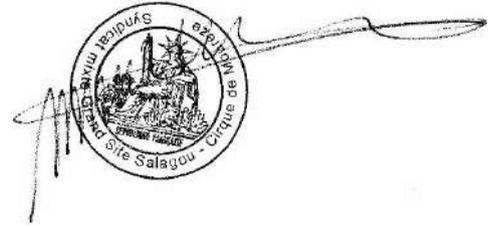
ID: 034-253403604-20221019-423B-DE

ADOpte le nom du Géoparc, soit « Géoparc Terre

DESIGNE Mme Marie Passieux pour représentation de l'institution au sein du Conseil stratégique et Mme Sophie Costeau en suppléante.

**Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 19 octobre 2022**

La Présidente



Marie PASSIEUX

